

Commune de SAINT-VICTOR

Séance du 8 juillet 2023

Le samedi huit juillet deux mil vingt-trois à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSCH, Fabienne FROMENTOUX, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Daniel SAPET, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents : André VICTOURON pouvoir à Agnès ORÈVE ; Catherine GAUTHIER pouvoir à Patrick MARGAND ; Axel CABLÉ.

Objet : Participation frais scolaires Saint-Jean-de-Muzols

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu l'absence d'école publique sur la Commune de Saint-Victor,
Vu le coût réel d'un élève à l'école publique de Saint-Jean-de-Muzols d'un montant de 352,48 euros pour l'année scolaire 2021/2022,

Monsieur le Maire rappelle que 2 enfants de la Commune de Saint-Victor étaient scolarisés à l'école publique de Saint-Jean-de-Muzols pour l'année 2021/2022 à partir du 1^{er} avril 2022.

Après avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 contre (MAGNOULOUX Bernard), le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

Autorise le paiement de la participation des communes de résidence aux frais scolaires de l'école publique de Saint-Jean-de-Muzols d'un montant total de 215,40 euros au titre de l'année 2021/2022 (à partir du 1^{er} avril 2022).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Le Maire,

Patrick MARGAND

Alain MESBAH-SAVEL




Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 1

Abstentions : 0